

Thématiques : Energie

Localisation : Région Pays de la Loire, Département de la Sarthe

Porteur/initiateurs de l'expérience : Pays/PETR



Un territoire engagé dans la transition énergétique

Depuis 2002, le PETR Pays Vallée du Loir œuvre pour le développement local. Le PETR comprend 57 communes regroupées en 3 communautés de communes avec 750.000 habitants.

En 2012, le PETR Pays Vallée du Loir a développé une politique énergie-climat. Cette démarche a abouti à la réalisation d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), approuvé en octobre 2016 et élaboré à partir d'un diagnostic énergie-climat et d'une analyse territoriale des politiques publiques sur les questions énergétiques et climatiques. Ce document a permis de cibler les domaines dans lesquels le Plan Climat devait apporter une réponse cohérente et adaptée au contexte local, en lien avec le SCoT pour devenir une des composantes majeures du projet de territoire.

Un des enjeux primordiaux pour le territoire est la réduction des consommations d'énergie du bâti, pour le secteur résidentiel (13% des émissions de GES et 33% de la consommation énergétique du territoire¹) et pour le secteur tertiaire (4% des émissions de GES et 11 % de la consommation énergétique du territoire¹).

Encourager les travaux de rénovation énergétique des collectivités via le programme de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

Fort de sa stratégie territoriale énergétique, le PETR a été reconnu Territoire à Énergie Positive (TEPCV) début 2017 pour 16 projets sur le territoire concernant la rénovation de l'éclairage public, le déploiement de la mobilité électrique, l'installation de panneaux solaires thermiques dans un camping et le réaménagement d'une plateforme multimodale dans une halte ferroviaire. Grâce à cette action, 15 collectivités du territoire ont pu bénéficier de 600.900 euros de subvention pour la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique ou de leurs achats favorisant la performance énergétique.

Du fait de cette labellisation, le PETR a pu déployer un programme spécifique de CEE, intitulé "économies d'énergie dans les TEPCV", pour l'ensemble de ses collectivités. Ainsi, une enveloppe de 1.3 million d'euros a été allouée au territoire pour financer des projets de rénovation énergétique sur le patrimoine des collectivités dans les domaines de l'isolation, du changement de chauffage ou de l'éclairage public.

A ce jour, 99 projets sont accompagnés dans le cadre de ce programme sur le territoire. Cette forte mobilisation des communes peut s'expliquer en partie grâce aux opérations groupées d'audits, organisées par le PETR et réalisées sur des bâtiments publics (71

¹ Données extraites du Bilan Carbone® du PETR Pays Vallée du Loir, 24 septembre 2014 et de BASEMIS Air Pays de la Loire, 2014

bâtiments entre 2012 et 2014) et des parcs d'éclairage public (27 parcs entre 2014 et 2018) et également de l'accompagnement technique de la Conseillère en Énergie Partagée (CEP).

Lors du comité syndical fin 2017, les élus ont fait le choix de reverser 10 % du montant des primes CEE, obtenues par les communes pour leurs travaux de rénovation énergétique, au PETR afin de financer une opération de rénovation énergétique des habitats privés.

Faciliter les travaux de rénovation énergétique des habitats privés via la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) pour la Rénovation Énergétique financé par les Certificats d'Économies d'Énergie

Avec plus de 40.000 logements sur le territoire, le parc résidentiel du territoire est particulièrement énergivore, car le bâti est relativement ancien, 65% des résidences ont été bâties avant 1975 (date de la première RT), et présente de faibles performances énergétiques. Ce parc résidentiel est constitué pour près de 90% de logements individuels. Malgré une utilisation importante du bois-énergie au sein des ménages, les énergies fossiles, fortement émettrices de GES. Grâce à la mobilisation des collectivités sur le programme des CEE, le PETR Pays Vallée du Loir a pu récolter 100.000 € pour financer un PIG sur la rénovation énergétique sur l'ensemble du territoire.

La mise en place de ce type de programme a pour vocation d'accompagner les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs dans leurs démarches. Ce dispositif devra permettre, sur la période 2018-2021 : d'améliorer les performances énergétiques des logements du parc privé et de lutter contre la précarité énergétique par une approche globale de travaux de réhabilitation ; de réduire les charges d'énergie des ménages ; de réaliser des travaux de qualité valorisant le parc privé.



Raymond VALL, Sénateur du Gers, Président de l'ANPP, Régis VALLIENNE, Président du PETR Pays Vallée du Loir, Sophie RYCHLICKI, Directrice, Guillaume ADER, Responsable Pôle Partenariats Publics, CertiNergy

Contacts

PETR Pays Vallée du Loir
Rue Anatole Carré
72 500 Vaas
Tél. : 02 43 38 16 76

accueil@pays-valleeduloir.fr

<https://pays-valleeduloir.fr/>